

Je voudrais faire une proposition raisonnable au premier ministre. Je lui propose de retirer la résolution sur le drapeau jusqu'à ce qu'un gouvernement canadien ait reçu un mandat net de la population sur cette question, soit par voie de référendum, soit aux prochaines élections générales. Il a lui-même déclaré que la population lui ferait connaître la réponse en termes clairs. D'abord, qu'on permette à la population de se prononcer, avant de bricoler avec notre drapeau. Si le premier ministre n'est pas disposé à agir ainsi, il détruira par un scrutin précipité ce qui constitue en réalité le principe même de notre régime démocratique. Nous sommes plus qu'un pays émergent qui pourrait s'attendre à ce qu'un chef de la jungle lui dise quel drapeau il doit adopter. Nous avons bien des années d'histoire canadienne et aucun drapeau choisi de cette façon ne pourrait être accepté par un peuple hautement développé, fier et civilisé. En insistant pour régler la question du drapeau, le premier ministre saborde son propre programme législatif et nuit ainsi à la réputation du Parlement. Si nous choisissons nos symboles nationaux de cette façon sans chercher à connaître l'opinion de la majorité ou, tout au moins, sans vouloir accepter un compromis, nous compromettons notre unité nationale au moment précis où nous avons besoin de toutes les bonnes volontés chez tous les Canadiens afin d'assurer notre essor comme nation en vertu du pacte passé entre les deux grandes races fondatrices et auquel nous avons adhéré depuis la Confédération.

J'ai demandé au premier ministre dans l'intérêt de l'unité nationale de remettre l'étude de la question jusqu'à ce que les Canadiens aient l'occasion d'exprimer leurs vues, soit par la tenue d'un plébiscite, soit aux prochaines élections générales. Nous connaissons tous la position du premier ministre en ce qui concerne le drapeau. Il a fait connaître ses vues et il y tient; autrement, la question aurait été retirée de la scène politique depuis longtemps. Mais nous n'avons pas entendu grand-chose des autres honorables représentants qui occupent les banquettes d'en face. M. Charles Lynch dit que le premier ministre commence à fléchir. Il serait donc intéressant, par exemple, que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) nous fasse connaître son opinion sur ce point. Va-t-il être le seul à Terre-Neuve à arborer ce nouveau drapeau?

L'hon. M. Pickersgill: Le député veut-il que je réponde à cette question dès maintenant?

Des voix: Règlement!

M. Muir (Lisgar): Non, après que j'aurai fini.

[M. Muir (Lisgar).]

L'hon. M. Pickersgill: Je me ferais un plaisir d'exprimer mon avis en votant, s'il m'était permis.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Muir (Lisgar): Il y a aussi le député d'Essex-Est (M. Martin)...

Une voix: C'était un beau et long discours, Jack!

M. Moreau: Vos députés l'ont fait taire.

Des voix: Cinq heures!

M. Muir (Lisgar): ...qui représente une circonscription où, d'après un récent sondage, 80 p. 100 de la population sont en faveur du pavillon rouge.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills d'intérêt public.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. Scott: J'invoque le Règlement. Hier, le premier ministre (M. Pearson) en parlant du débat sur le drapeau nous a dit que c'était la question la plus importante dont le Parlement était saisi et qu'elle devrait avoir priorité sur des mesures telles que le régime de pension du Canada et toutes les autres mesures inscrites au *Feuilleton*. Si elle est tellement importante...

Des voix: Règlement!

M. Scott: ... elle devrait avoir la préséance sur l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire où il est question uniquement de bills concernant la Compagnie de Téléphone Bell et autres mesures du même genre.

M. Peters: D'accord!

Des voix: Non!

M. Peters: Que le bill n° S-27 soit réservé à la demande de l'opposition.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Il faut obtenir le consentement unanime pour réserver ce bill, car il s'agit d'un ordre de la Chambre.

L'hon. M. MacNaught: On n'est pas d'accord pour que le bill n° S-27 soit réservé.

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten, et passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 13 août, sur le bill S-27 présenté par M. Brown, concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.